

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 005-362/08/BC

■ Opération tramway - Marché n° 06/136 relatif aux travaux de Génie Civil du Tunnel de Noailles passé avec le Groupement Chantiers Modernes/GTMGCS/CEGELEC - Approbation de l'avenant n° 1
DGMT 08/1532/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 8/425/CC du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé le démarrage d'une première phase de travaux sur les tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès.

Par arrêté n° 2004-54 en date du 29 juin 2004, l'Etat a déclaré d'utilité publique le projet de création d'un réseau de tramway sur la commune de Marseille.

Par délibération n° TRA 5/722/B du 15 septembre 2006, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le marché relatif aux travaux de génie civil du tunnel Noailles, attribué par la Commission d'Appel d'Offres au groupement conjoint CHANTIERS MODERNES / GTM GCS / CEGELEC pour un montant global de 6 178 900.02 euros HT, soit 7 389 964.42 euros TTC.

Le marché est passé à prix unitaires, pour une durée de 19 mois ; il a été notifié au groupement titulaire sous le n°06/136 en date du 19 octobre 2006, cette date valant ordre de commencement de l'exécution des travaux.

Il convient aujourd'hui d'approuver la passation d'un avenant n°1 ayant pour objet :

- D'intégrer au marché des prestations supplémentaires ou des adaptations de projet ainsi que les prix nouveaux définitifs correspondants ;
- D'ajuster les quantités du marché non exécutées ;
- De modifier la répartition financière entre co-traitants.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avants – projets et l'autorisation de programme de la modernisation, du prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante ;
- La délibération n° TRA 3/046/BC du 13 février 2006 par laquelle le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la passation du marché relatif aux travaux de génie civil du tunnel Noailles.
- La délibération du Bureau de Communauté n° 5/722/B du 15 septembre 2006 approuvant le marché correspondant conclu avec le groupement Chantiers Modernes / GTM GCS / Cegelec ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la prise en compte des évolutions de projet apparues en cours de marché nécessite la passation d'un avenant n°1;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Dans le cadre du projet de Tramway de Marseille, est approuvé l'avenant n°1 au marché n°06/136 conclu avec le groupement CHANTIERS MODERNES / GTM GCS / CEGELEC ayant pour objet de prendre en compte les modifications de programme apparues en cours de marché, l'ajustement des quantités prévisionnelles du marché et la nouvelle répartition financière par co-traitants.

Cet avenant, d'un montant de 2 172,00 € HT, porte le montant global du marché à 6 181 072.02 € HT, soit une augmentation de 0,04 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre de l'exercice 2008, opération n° I 5207-01, sous politique C230, nature 2313, Fonction 815

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

André MOLINO

Marie-Louise LOTA

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI